



# LCL Equilibre ETF Select

LCL Equilibre ETF Select est un fonds multi-classes d'actifs au profil de risque équilibré, dont l'allocation est gérée activement. Il offre une exposition diversifiée<sup>1</sup> aux classes d'actifs et marchés internationaux, principalement via des ETF<sup>2</sup> (« Exchange Traded Funds »), afin d'optimiser la performance sur un horizon d'au moins 4 ans.

Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement, visant à améliorer sensiblement son profil ESG par rapport à son univers de référence.

LCL Equilibre ETF Select n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

## 1 Une allocation active au profil de risque équilibré

- Un **fonds géré activement principalement investi en ETF**, s'appuyant à la fois sur l'expertise d'Amundi Asset Management en allocation d'actifs et en ETF.
- Une allocation cible équilibrée, composée d'environ **50% d'actions et 50% d'obligations**. L'exposition aux actions pouvant représenter entre 25% et 65% du portefeuille, dont maximum 30% sur les marchés émergents.
- Le fonds bénéficie de sources de diversification<sup>1</sup> significatives puisqu'il peut s'exposer à **de nombreuses classes d'actifs** (actions, obligations, devises, monétaire) et **toutes les zones géographiques**.

## 2 Un accès à une gamme complète d'ETF

- Un accès à l'une des **offres d'ETF les plus étendues du marché**, gérée par Amundi Asset Management.
- Une gamme large d'ETF en termes de classes d'actifs, de zones géographiques de thématiques et de secteurs.

Source : ETFGI, juin 2025, sur le marché européen des ETF UCITS. Information donnée à titre indicatif uniquement et susceptible d'évoluer dans le temps sans notification préalable.

→ Une **solution d'investissement clé en main**, investie principalement en ETF gérés par Amundi Asset Management.

## 3 Une approche intégrant les dimensions ESG

- Une analyse extra-financière menée selon une approche "Best-in-class" aboutissant à une notation ESG allant de A à G, de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les investissements les plus vertueux.
- La promotion de critères ESG au travers d'une amélioration significative de la note ESG globale du fonds par rapport à son univers d'investissement, et la prise en compte d'objectifs liés aux émissions de carbone et au respect des droits humains.

## En Bref

Allocation active et  
diversifiée



Stratégie à dominante  
ETF



Profil de risque équilibré



Prise en compte des  
critères ESG



Source : Amundi Asset Management à septembre 2025. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

1. La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes..

2. Un ETF est un fonds d'investissement coté en Bourse ayant pour objectif de reproduire la performance d'un indice boursier (ex : CAC40 en France), à la hausse comme à la baisse.

# Amundi : le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>2</sup>, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 300 milliards d'euros d'encours<sup>3</sup>.

Ses six plateformes de gestion internationales<sup>4</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 professionnels dans 35 pays.

## Risques

**Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.**

Autres risques liés au fonds :

- Risque actions
- Risque de change
- Risque de perte en capital
- Risque lié aux stratégies d'arbitrage mises en œuvre
- Risque discrétionnaire
- Risque de crédit
- Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)
- Risque lié aux pays émergents
- Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations
- Risque lié à la sur-exposition
- Risque juridique
- Risque de liquidité
- Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligation subordonnées complexes
- Risque lié aux actions et obligations cotées
- Risque en matière de durabilité
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange rendement global (TRS).

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds, disponible sur [https://www.amundi.fr/fr\\_part](https://www.amundi.fr/fr_part).

## Avantages

- Une approche de gestion diversifiée<sup>5</sup> visant à optimiser la performance du capital investi au travers d'une gestion active de l'allocation et d'une sélection d'ETF
- Un fonds multi-actifs avec un profil de risque équilibré, capable de bénéficier de moteurs de performance variés, principalement sur les marchés d'actions et d'obligations.
- Une démarche d'investissement qui intègre des critères ESG et cherche une amélioration significative de la note ESG du fonds par rapport à l'univers d'investissement.

<sup>2</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2024.

<sup>3</sup> Données Amundi au 30/06/2025.

<sup>4</sup> Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital).

<sup>5</sup> La diversification ne garantit pas les profits et ne protège pas contre les pertes

# Caractéristiques principales

<b>CODE ISIN</b>	<b>FR0010833715</b>
Forme juridique	FCP de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation et/ou distrib.
Horizon minimum de placement recommandé	4 ans
Zone géographique	Monde
Eligibilité	Compte-titres, assurance vie
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du fonds	19 août 1994
Devise de référence	Euro
<b>PASSATION DES ORDRES</b>	
Souscription minimum: 1 <sup>ère</sup> / ultérieures	1 millième part(s) / 1 millième de part(s)
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour avant 12h25

## Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

## Quels sont les risques ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

Risque le plus faible ← 1 2 **3** 4 5 6 7 → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 4 ans.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du fonds. Veuillez vous reporter au prospectus d'LCL Equilibre ETF Select.

## Classification SFDR\*



Ce fonds reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

## Avertissement

**L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital** (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le fonds a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : septembre 2025

**Amundi Asset Management :**

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

